Maroc

Bulletin d'informations

Les luttes populaires

COLLECTIF MAROC — NOV 1977

Le 14 octobre 1977, HASSAN II présidait la seance d'ouverture du parlement. En même temps, un nouveau cabinet ministériel comprenant des membres de l'opposition est formé.

La présence de 8 ministres et secrétaires d'Etat du parti Istiqlal (opposition nationaliste bourgeoise), l'élection d'Ali Yata, secrétaire générale du PPS "communiste", permettaient à certains journalistes occidentaux d'annoncer la réussite du "processus démocratique" engagé il y a 3 ans par Hassan II autour essentiellement de la question de la récupération du Sahara.

Mais au même moment, l'autre Maroc, celui de la révolte, de la lutte quotidienne, loin des discours politique, fait entendre sa voix :

dans le monde ouvrier : avec les grèves des cheminots, des mineurs de Jerada, des ouvriers des usines SCIM, Mazafil, Sonatex, Bata ...;

dans les quartiers populaires : où artisans et chômeurs s'unissent contre la vie chère pour défendre le droit au logement ;

dans les campagnes : où les paysans de Temara, d'Amizmiz s'affrontent aux hordes répressives du pouvoir royal.

A travers ces luttes, ce sont deux camps qui s'affrontent :

celui du roi et de quelques "politiciens" qui essaient de perpetuer en choeur la mythe de "l'unité nationale"

et

celui du peuple qui crée dans son combat quotidien ses propres lieux d'unité et de démocratie.

Leur lute rejoint de plus en plus la lutte des masses sahraouies comme en témoigne ce mot d'ordre scandé par les lycéens lors des luttes lycéennes de novembre 1976 ;

"Dans la Marche, vous nous avez poussé
Pour nos droits, vous nous avez oubliés"

Face à ces luttes, le pouvoir royal ne peut continuer qu'à menacer et réprimer. Derrière les façades déjà décrépies du "Parlement de la Farine"* :

- il y a les camps où sont détenus marocains et sahraouis enlevés,
- il y a les commissarits où sont tortués les grévistes arrêtés à Djerada, Balsa, Bata, les paysans de Tamara, d'Amizmiz.

---

* Les marocains appelent ainsi cette "institution respectable", par référence à la farine donnée par les U.S.A.

L U T T E S O U V R I E R E S

MEKNES - RABAT - KENITRA : l'offensive des travailleurs des transports urbains

A la suite de la lutte victorieuse de 1400 ouvriers des bus de Casablanca, qui en juillet 1976 ont obentu de la part du Ministère des travaux publics, une augmentation de salaire de 20 %, les ouvriers des régies de transport urbain de Meknès, Kenitra et Rabat, ont entamé des grèves pour exiger que cette augmentation de salaire leur soit également attribuée.

Le 19 janvier 77, les 60 ouvriers des bus de Kenitra déclenchent la grève.

Ils réclament, outre leurs propres revendications, l'augmentation du nombre des autobus : alors que la population de la ville s'élève à plus de 200.000 habitants, la société de transport ne possède que 8 héhicules !

La grève se poursuit pendant plus d'un mois. Le travail ne reprendra qu'après satisfaction de leurs principales revendications.

Le 27 janvier, les travailleurs de la RATR (Rabat-Salé) se mettent en grève, malgré l'opposition personnelle de Mahjoub Ben Seddik, secrétaire général du syndicat UMT. Ils exigent également la réintégration du 23 syndicalistes suspendus, sans solde depuis le mois de septembre 76. Les grévistes occupent en permanence les locaux de la Bourse du travail que le gouvernement fait encercler par la police. Celle-ci interdit aux familles d'apporter de la nourriture aux grévistes, et fait couper l'eau et l'électricité.

Les bus sont conduits par les CMI (= CRS) sous contrôle d'inspecteurs de police.

La direction de la régie annonce le licenciement des 850 grévistes.

Le 3 février, elle diffuse un tract proposant aux ouvriers "de reprendre le travail à condition que l'administration se réserve le privilège de punir les responsables de cette situation".

Une semaine plus tard, une délégation de grévistes, accompagnée de permanents syndicaux, est reçue par le directeur du Cabinet royal, auxiliaire direct de Hassan II, Ahmed Ben Souda. Celui-ci déclare que le gouvernement est décidé à briser cette grève, et à licencier au moins "50 meneurs" dont il a les noms.

Sous la pression de la direction nationale de l'UMT, qui déclare se désolidariser de la grève, les grévistes reprennent le travail après avoir distribué un tract d'explication à la population de Rabat-Salé. 250 ouvriers sont licenciés, avec accord du syndicat UMT.

A Meknès, la lutte commence le 3 février. Après plusieurs jours de grève, la direction est contrainte de satisfaire les revendications des travailleurs.

G R E V E S G E N E R A L E S

Dans les banques, à l'Office National des Chemins de Fer, dans l'enseignement et dans le secteur des primeurs :

1/ - Les travailleurs de toutes les banques du Maroc ont observé une journée de grève le 11 février 1977, après l'échec des négociations entamées entre l'Union syndicale Inter Bancaire et le G.P.B.M. (Groupement Professionnel des Banques au Maroc).

Par ailleurs, le personnel de la "First National City Bank" de Casablanca a poursuivi pendant 6 jours une grève pour la réintégration d'un délégué syndical, et ce du 12 au 18 avril 1977. Cette grève a été soutenue par le personnel de toutes les banques de Casablance, a observé un débrayage de solidarité avec le personnel de la F.N.C.B. le 25 avril.

2/ - Les 3500 travailleurs de l'Office national des chemins de fer (O.N.C.F.) ont observé plusieurs journées de grèves sur une période de 6 mois :

- une première grève de 24 heures le 11 février
- deux grèves de 18 heures les 18 et 19 mars
  puis les 1er et 2 juillet
- et enfin une grève de 72 heures du 18 au 21 juillet.

Ces divers débrayages ont eu pour origine la dérisoire augmentation de salaire accordée par l'Office au début de l'année 77 (40 DH à 150 DH maximu

Les grévistes exigent, avec d'autres revendications, un salaire minimum de 600 DH par mois.

3/ - Les enseignants du primaire et du secondaire ont organisé 2 grèves générale une grève de 24 heures le 20 avril, une grève de 48 heures le 18 et 19 juin Ces journées de grèves ont été suivies pratiquement à 100 % à travers tout Maroc, ceci pour la première fois depuis l'indépendance. Leur plateforme revendicative s'élevait contre la répression policière dans les lycées et exigeait le droit syndical. Ces grèves avaient pour but également de prote contre leurs conditions de travail (allongement de l'horaire habdomadaire, privagion de la prime hiérarchique...).

4/ - Enfin, les 3700 travailleurs de la Société PROMAGRI (primeurs) ont déclench une grève le 11 février dernier, grève qui s'est étendue à toutes les filia de la société (Casa, Benslimane, Sidi Tracem, Belksiri, Larache et Beni Mel Les grévistes exigent l'application du protocole d'accord signé entre les directions de toutes les sociétés de fuits, et la Fédération Syndicale du secteur des primeurs.

Cet accord stipule l'augmentation des salaires de 13 % et porte l'indemnité de transport de 1 DH 60 à 2 DH 25 par jour.

GREVES DANS LES CENTRES MINIERS

1/ - La victoire des mineurs de Jerada

Les 4.500 mineurs des charbonnages Nord Africain de Jerada ont entamé, le 21 mars, une grève illimitée, après le refus de la Direction de satisfaire leurs revendications deposées en février dernier.

Les mineurs avaient déjà observé une grève préventive de 24 heures, le 14 mars.

Dès les premiers jours de grève, 37 mineurs sont arrêtés pendant une semaine et de nombreux autres travailleurs subissent des interrogatoires dans les locaux de la police.

Devant la résistance des mineurs, le Gouvernement est contraint d'envoyer son Secrétaire d'Etat en personne, Moussa Saïdi, pour négocier. Ces négociations se tiendront le 1er avril au siège de la Province d'Oujda. Le 9 avril, le conseil syndical UMT de l'Oriental, après réunion, décide une série d'actions de soutien aux mineurs en grève.

Le 16 avril, les mineurs reprennent le travail, après avoir obtenu satisfaction totale de leurs revendications :

- augmentation des salaires à partir d'avril 1977,
- révision du système des promotions à partir de juillet 1977,
- rémunération équitable des heures supplémentaires,
- gratuité du transport et des soins,

ainsi que d'autres revendications portant sur les congés et les allocations familiales.

2/ - Les mineurs de Oued Heimer (Province d'Oujda) et les ouvriers de la fonderie de plomb entament le 13 avril une grève qui durera 15 jours.

Ils exigent la réintégration d'un ouvrier licencié, la reconnaissance des délégués syndicaux et une augmentation de salaire de 40 %.

Ils demandent aussi le respect du protocole d'accord signé le 9 juin 1976.

Toujours dans la Province d'Oujda, les mineurs de Touissit ont organisé plusieurs débrayages ; ils exigent le respect de la législation du travail.

3/ - Au B.R.P.M. (Bureau de Recherches et de Participations Minières), les délégués des ouvriers, des employés et des ingénieurs, ont tenu une réunion courant avril pour créer une commission de coordination se composant des représentants de l'ensemble du personnel.

Cette commission a pour but de surveiller l'application du protocole d'accord du 9 juin 1976, signé par la Direction.

4/ - Enfin, l'ensemble du personnel des mines de Zellidja Boubeker a débrayé 24 heures le 12 août 1977 pour protester contre la fermeture du centre minier pendant tout le mois d'octobre 1977.

1/ - A Casablanca, suite aux multiples débrayages organisés pendant le mois de janvier par les travailleurs de la COSUMAR, la Direction a du céder aux revendications des travailleurs. Les salaires ont été augmentés de 12 % ainsi que l'indemnité de loyer qui passe de 70 DH à 110 DH.

Il faut souligner que, sous la pression des travailleurs, différents débrayages ont été appelés conjointement par les deux syndicats UMT et UGTM, fait très rare au Maroc.

2/ - A Ouled Ayed (Province de Beni-Mellal) les ouvriers de la SESM (Société d'Exploitation Sucrière Marocaine) ont observé une grève de 24 heures le 23 janvier 1977.

3/ - Les ouvriers de la sucrerie des Doukkala, à Sidi Bennour, se sont mis en grève pendant 3 jours, les 16, 17 et 18 mars.

Ce mouvement est le troisième depuis le début de l'année 1977 après deux débrayages de 24 et 48 heures.

Alors que la Direction propose une augmentation des salaires de 10 %, les grévistes exigent que cette augmentation soit portée à 26 % et que soit augmentée l'allocation logement.

EL JADIDA

Grève des ouvriers du "petit Pharmaghreb"

Le lundi 31 janvier, les ouvriers du "petit Pharmaghreb" ont entamé une grève portant sur :

- une augmentation générale des salaires de 50 %,
- une indemnité logement de 150 DH par mois,
- la titularisation de tous les ouvriers embauchés depuis un an.

Ils revendiquent en outre que le salaire minimum garanti soit porté à 600 DH.

Cette grève s'est poursuivie pendant plus de 20 jours et les grévistes ont reçu de nombreuses motions de solidarité, notamment des ouvriers de l'office de mise en valeur agricole de Doukkala.

FES

Licenciements et grève à l'usine SIM

Suite à l'élection du bureau syndical dans l'usine, la Direction a procédé à la mise à pied de 14 ouvriers, dont plusieurs sont membres du bureau syndical.

Le 11 février, les ouvriers entament une grève illimitée par solidarité avec leurs camarades mis à pied, et surtout pour exiger la titularisation des travailleurs.

En effet, la Direction de l'entreprise a pour habitude de licencier tout travailleur après 6 mois de travail et ce avec la complicité de l'Inspection du Travail.

Grève des petits taxis

Pour la deuxième fois, les chauffeurs et propriétaires de petits taxis ont fait grève pendant 48 heures les 10 et 11 février.

Ils réclament une révision du prix des transports (qui devait être faite en principe en 1976 et l'augmentation de leurs salaires.

RABAT

Studio Souissi

Après le licenciement arbitraire des délégués syndicaux, les travailleurs du studio Souissi se sont mis en grève pendant plus de 20 jours et ont obtenu satisfaction.

Briquetterie Roussin

La Direction de la briquetterie refuse de reconnaître les délégués syndicaux* par les travailleurs. Ceux-ci se mettent en grève pendant une semaine pour exiger le respect du droit de travail.

* ELUS

KENITRA

Société d'électricité Harrari

En riposte à une succession de graves accidents du travail, dus à des horaires chargés et au non respect des conditions de sécurité, les travailleurs de l'entreprise Harrari se sont mis en grève pendant plusieurs jours. Ils exigent l'amélioration des conditions de travail.

CASABLANCA

Usine de chaussures Tremolède

Dans cette usine, où en 1975, les ouvriers et ouvrières avaient mené une lutte de plus de 2 mois, un mot d'ordre de grève illimitée a été lancé le 3 février 1977 par les 600 travailleurs.

Ils revendiquent l'augmentation de leurs salaires, une indemnité pour le transport et le logement, ainsi que le samedi et le dimanche chômés.

La police, sur ordre du Directeur qui y compte de nombreux "amis", intervient dès le lendemain.

A cause des salaires et des conditions de travail qui y prévalent, les ouvriers de Tremolède ont surnommé leur usine : la PRISON.

En ce qui concerne les salaires, les travailleurs sont payés au "ticket" et non à l'heure.
Chaque "ticket" correspond selon le poste à un certain volume de travail et sa valeur varie de ... 30 à 55 centimes.

Certains ouvriers arrivent ainsi à ne toucher que 4 DH par jour.

L'embauche de jeunes adolescents est systématique : dernièrement, un atelier a fait grève pour exiger la réintégration d'un ouvrier de 16 ans, licencié abusivement, alors qu'il avait déjà 5 ans d'ancienneté !

La fouille, à la sortie de l'usine est quotidienne et, bien entendu, l'usine ne possède pas de cantine, tout comme 99 % des entreprises au Maroc ; les travailleurs déjeunent dans la rue.

/ Mars - avril /

EL JADIDA

La lutte des ouvriers de "SCIM" et "MAZAFIL"

Les travailleurs des usines textiles "SCIM" et "MAZAFIL" ont mené durant plus d'un mois et demi des grèves pour exiger la réintégration de tous leurs camarades licenciés et le respect des droits syndicaux.

A "MAZAFIL", la grève a commencé le 25 février après le licenciement du secrétaire général du bureau syndical : BASRI BOUCHAIB qui venait de présenter à la direction la liste des délégués syndicaux.

Au même moment, le patron de l'usine "SCIM" menait une campagne de repression envers tous les ouvriers actifs. Elu comme conseiller municipal "indépendant" aux dernières élections, le patron visait aussi tous les travailleurs qui n'avaient pas voté pour lui. Il avait exigé des ouvriers qu'ils lui ramènent, le lendemain du vote, les bulletins des autres candidats.

La majorité des travailleurs n'ayant pas respecté les "consignes de vote" du patron ce dernier décide une punition collective :

- le 25 février, jour de la paie hebdomadaire, les ouvriers reçoivent le salaire de 59 heures alors qu'ils ont travaillé 90 heures. Deux ouvriers : HASBANE, Mustapha et KAZITI, M'hamed, (membres du bureau syndical) sont licenciés.

- le 26 février : 50 ouvriers reçoivent des avertissements et 50 autres sont licenciés. Ces derniers refusant de quitter le travail, le patron appelle la police. Vingt policiers arrivent et obligent les 50 ouvriers licenciés à sortir de l'usine.

Le dimanche 27 février, les travailleurs des deux usines font une assemblée générale commune à la bourse du travail. Après discussion, il est décidé la continuation de la grève à MAZAFIL et une grève illimitée à SCIM à partir du lundi 28 février 1977.

Le jeudi 10 mars, le patron de SCIM envoie un commando (recruté parmi les petits truands de la ville) pour empêcher les travailleurs de se rendre à la bourse du travail où devait se tenir une assemblée générale. Une bagarre éclate, et la police intervient arrêtant 20 grévistes dont plusieurs femmes enceintes. La police se rend après à l'union locale UMT et assiège le reste des travailleurs durant 24 heures.

Le 15 mars, onze ouvriers sont libérés alors que les autres sont déférés devant le tribunal, accusés de violences et rebéllion aux policiers. Durant leur procès, les grévistes de SCIM et MAZAFIL organisent un SIT IN devant le tribunal.

Vers la fin mars, une grève de 2 heures est observée dans toutes les usines d'El Jadida en soutien aux grévistes.

Le 18 avril, les ouvriers reprennent le travail à SCIM et MAZAFIL, alors que l'union locale UMT entérine le licenciement de 20 grévistes.

DCHEIRA

Grève à la société FANTASIA

Suite au licenciement d'un membre du bureau syndical et la mise à pied d'un autre travailleur, les ouvriers de l'usine FANTASIA se sont mis en grève ilimitée le 31 mars. Ils exigent une augmentation de salaires de 30 % et de l'indemnité de logement de 50 DH. Dans une motion publiée dans les journaux, les grévistes protestent à propos de l'attitude de l'inspecteur du travail qui prétend ne pas avoir reçu de lettre des travailleurs.

TETOUAN

Grève à la COELMA

Les 140 ouvriers de la Compagnie Electro-chimique Marocaine ont mené une grève de plus d'un mois pour exiger une augmentation de salaires de 40 %, une indemnité de logement de 150 DH et la titularisation de tous les temporaires.

Commencée le 17 Mars ,la greve s'est arretée le 26 Avril aprés satisfaction de plusieurs revendications.

CASABLANCA

Grève à l'hôtel EL MANSOUR

Les 250 ouvriers et employés de l'hôtel EL MANSOUR sont en grève illimitée depuis le 23 avril, pour protester contre le licenciement abusif du secrétaire général du bureau syndical et la répression généralisée (150 avertissements en moins d'un mois !). Les travailleurs de plusieurs grands hôtels ont manifesté leur solidarité aux grévistes ; ainsi les ouvriers des hôtels MARHABA, EXCELSIOR, TOUBKAL (à Casa), SAMIR, MERIDIEN (à Mohammedia), MOUHALA (à Agadir) et HILTON (à Rabat) ont adressé des télégrammes de protestation aux autorités.

Plusieurs usines de cuir en lutte

Les 540 ouvriers de l'usine de cuir SOMADAM observent depuis le 20 avril des débrayages de 4 heures par jour. Au quartier des Roches Noires, l'usine SIMAV a connu une grève illimitée de plus d'un mois.

Grève d'une semaine à TARARIM Afrique

Les ouvriers de TARARIM Afrique ont commencé le 6 avril une grève d'une semaine pour exiger une augmentation de salaires. La police est intervenue dès le premier jour. Deux grévistes ont été arrêtés et relâchés après interrogatoire.

Grève à la RAPC

Le personnel de la RAPC (Régie d'Aconage du Port de Casa) a observé une grève préventive de 24 heures le 28 mars 1977, et ce à la suite du refus de la direction de satisfaire des revendications déposées le 12 mars dernier. Les grévistes exigent une indemnité de logement égale à 60 % du montant du loyer et une augmentation de salaires de 30 %. Cette dernière revendication a été satisfaite par le ministère de tutelle, mais la direction de la RAPC refuse de l'appliquer.

Grève illimitée à COPLASTIC

Les 250 ouvriers et ouvrières de COPLASTIC ont commencé le 2 avril 1977 une grève illimitée pour exiger une augmentation de salaires de 30 %, une indemnité de logement de 150 DH. Dans leur motion revendicative, les grévistes exigent la réintégration de tous les ouvriers licenciés abusivement, alors que certains d'entre eux ont plus de 15 ans d'ancienneté. Ils demandent la titularisation de tout les ouvriers "temporaires". Les grévistes dénoncent enfin les pratiques du chef du personnel qui exige un pot-de-vin de tout ouvrier embauché, le menaçant de licenciement en cas de refus. Plusieurs ouvriers victimes de ce chef du personnel, annoncent qu'ils sont prêts à témoigner auprès des autorités.

Grève du personnel de la Météo et de la Navigation et succès du personnel de la formation professionnelle

Dans un communiqué publié début avril, le bureau syndical du personnel de la formation professionnelle annonçait le déclenchement à partir du 13 avril de grèves préventives de 48 heures, et une grève illimitée de 18 centres à partir du 10 mai 77. Le 7 avril, la direction générale de la formation professionnelle s'engage par écrit à appliquer le statut exigé par les travailleurs.

Par ailleurs, le personnel de la Météo et de la Navigation à observé une grève préventive de 24 heures le 27 avril 1977.

Les travailleurs de la SMOA imposent la réintégration d'un ouvrier licencié

Les ouvriers de la Société Marocaine d'Oxygène et d'Acétylène ont observé une grève illimitée du 9 au 18 mars 1977 pour protester contre le licenciement arbitraire d'un délégué syndical, et la violation par la direction des accords signés avec les travailleurs. Le mouvement de grève à été suivi dans tous les centres de la société : Casablanca, Tanger et Meknès.

A l'origine de la lutte, il y a la tentative à la veille de la fête du Trône de la direction de revenir sur un des acquis des travailleurs. Il est de tradition à la SMOA de ne pas travailler les 2 dernières heures à la veille de chaque congé légal. Ainsi le 2 mars dernier, les travailleurs décident, malgré l'opposition de la direction, de quitter le travail après avoir travaillé les 6 heures 30 minutes requises dans de pareils cas. Le 4 mars la direstion inflige des sanctions pour l'ensemble du personnel :

- un avertissement
- une retenue sur salaire pour les 2 heures.

Le 7 mars, la direction refuse de recevoir les délégués syndicaux et annonce le licenciement de l'un d'entre eux. Le 9 mars, les travailleurs commencent la lutte tout en continuant à livrer du gaz au hôpitaux et à l'armée. Le même jour, l'administrateur-délégué fonce au volant d'une voiture dans le piquet de grève et blesse 2 ouvriers dont un grièvement.

Après 10 jours de grève, la direction cède et réintègre le camarade licencié.

Il faut noter que la SMOA, filiale d'une société française, l'Air Liquide, qui détient 80 % des capitaux, a le monopole au Maroc de la fourniture d'oxygène et d'acétylène.

/ Mai - juin /

/ Eté - 1977 /

Longues Grèves dans le Textile

CASABLANCA

A la SINAC BALSA

Les 147 ouvriers et ouvrières de l'usine textile SINAC BALSA ont commencé une grève illimitée le 4 mai 1977. Ils exigent la réintégration du délégué syndical licencié à la veille du 1er mai, et de 36 ouvriers, licenciés à cause de leur âge avancé.

Fort de la complicté de l'inspection du travail et des autorités, le patron a envoyé une lettre à tous les grévistes, les menaçant de licenciement pour absence non-justifiée. Par ailleurs, le khalifa du 2ème arrondissement a adressé le 28 juin une convocation à 5 ouvriers, et leur a "ordonné" de reprendre le travail. Face au refus des travailleurs, le patron essaie en vain de corrompre des grévistes leur demande, toujours sans résultat, de reprendre le travail pour exécuter une commande de chemises d'une haute personnalité de Rabat.

A la SONATEX

Les travailleurs de la SONATEX ont commencé une grève illimitée à partir de la fin avril, exigeant le respect de la législation du travail. La direction refuse d'accorder aux travailleurs les allocations familiales sous prétexte que la production a baissé. Treize ouvriers ont été arrêtés, et 16 autres licenciés.

A la date du 1er juillet 1977, les deux grèves se poursuivent toujours.

Victoire des travailleurs de "Pastor Frères"

Les travailleurs de la biscuitérie "Pastor Frères" ont mené du 6 au 21 juillet 1977 une grève victorieuse. La lutte a commencé avec la constitution d'un bureau syndical et l'élection d'une ouvrière comme secrétaire générale. Cette dernière contactée par le patron dans une vaine tentative de corruption. Face au refus de la secrétaire générale de trahir la confiance de ses camarades, le patron procède à son licenciement.

Le 5 juillet, une réunion rassemble, au siège du 3ème Arrondissement les délégués du personnel et les 2 patrons, qui acceptent de satisfaire les revendications des travailleurs en échange du licenciement de la secrétaire générale. Malgré les pressions du Caid du 3ème Arrondissement en faveur du patron, les ouvriers commencent le 6 juillet une grève illimitée exigeant la réintégration de leur camarade, une augmentation de 30 %, l'affiliation à la CIMR (Retraite).

Après plusieurs manoeuvres (intervention de la police, embauche des jaunes, visites aux domiciles des grévistes...) la direction est obligée de satisfaire toutes les revendications et de réintégrer la secrétaire générale.

SAFI

Grève des dockers

Les dockers du port de Safi ont organisé une grève préventive de 24 heurs le 21 juillet dernier.

Ce mouvement, qui a immobilisé tout le port, porte sur des revendications de salaires et diverses indemnités.

NADOR

Grève du personnel de l'irrigation

Les ouvriers et les techniciens des services de l'irrigation (Ministère de l'Agriculture) de la province de Nador ont organisé une grève de 3 jours du 10 au 12 août pour protester contre l'obligation de travailler la nuit. Ils exigent un salaire en conséquence.

CASABLANCA

Grève illimitée à la société BATA

Les 600 travailleurs de la filiale marocaine BATA sont en grève illimitée depuis le 18 août 1977. Les grévistes exigent de ne plus travailler au rendement, mais à l'heure. Ils demandent une indemnité de logement de 200 DH par mois. L'ensemble des employés des bureaux participe à la grève. Dès les premiers jours de la lutte, les délégués syndicaux reçoivent des lettres de licenciement, et cinq d'entre eux sont arrêtés. A la date du 27 septembre, la grève continue encore, les grévistes exigeant en plus la libération de leurs camarades et la réintégration de tous les grévistes licenciés.

Grèves à l'ONTS et à l'OCE

Les travailleurs de l'OCE (Office de Commercialisation et d'Exportation) ont observé une grève de 24 heurs le 13 septembre dernier et se sont rassemblés devant le siège de la direction. A l'Office National du Thé et du Sucre, les ouvriers ont organisé une débrayage de 3 heurs le 30 septembre dernier.

LE MOUVEMENT PAYSAN CONTRE LES EXPROPRIATIONS

LA LUTTE DE LA TRIBU DES OUDAYAS A TEMARA CONTRE LE PROJET "RIAD"

Les paysans de la tribu des Oudayas ont tenu plusieurs rassemblements à TEMARA, au cours du mois de juillet 1977.

Par ces rassemblements, ils affirmaient le refus de quitter leurs terres, visées par le projet "RIAD".

C'est au nom de ce projet qui prévoit de construire sur l'emplacement de leurs terres un quartier résidentiel dans le prolongement du quartier le plus chic de Rabat (le Souissi) que l'on tente de les expulser.

Le lundi 12 juillet une délégation de paysans fait le tour des journaux et invite les journalistes à venir sur place pour informer l'opinion publique de leur combat.

Le mardi 13 juillet, les journalistes venus à Témara trouvent un rassemblement de plusieurs centaines de paysans, femmes et enfants sur l'esplanade en face du zoo.

Des paysans, délégués par tous les habitants des villages concernés, déclarent notamment : "En réalité, nous sommes des milliers, mais les autres sont restés sur place pour garder les terres. On ne sait jamais. "Ils" pourraient profiter de l'occasion pour les occuper et vider nos maisons. C'est ce qu'ils ont fait lundi dernier au village de l'aéroport".

En effet, leurs terres, objet de spéculation, ont déjà trouvé acquéreurs et sont déjà réparties en lotissements.

Un vieux paysan de 70 ans ajoute : "ils ont vendu 220 ha de notre forêt pour 13 millions. On n'a rien eu. Même pas l'école qu'ils nous avaient promise en échange. Et quand on proteste, ils menacent de nous jeter en prison.
En 1976, on nous a matraqué quand nous avons marché sur la ville pour défendre notre cause sur place. Personne n'avait répondu aux lettres que nous avions envoyées aux Ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Urbanisme.
On nous dit que ces terres appartiennent à l'Etat. Mais c'est qui l'Etat ? Nous aussi nous sommes l'Etat. Au lieu de bénéficier de la réforme agraire on veut nous supprimer notre pain. C'est ça la démocratie ?"

Une jeune fille lance avec dépit : "Quand ils pensent à nous, c'est pour nous expluser. Ils nous disent maintenant que nous n'avons pas le droit d'être là. Ils prétendent que notre terre est inculte, alors que c'est une des plus riches de la région.
Ils ne disaient pas ça quand ils venaient tous les dimanches au Souk de Témara pour remplir leur mercédes de caisses de légumes et de moutons entiers !"

Une paysanne déclare : "Cette année, beaucoup de fellahs n'ont rien pu planter sur leurs terres.
Chaque fois que le Caid apprenait que l'un d'entre nous voulait semer son champ, il surgissait, accompagné de forces de l'ordre, et nous sommait d'abandonner. Certains d'entre nous réussirent malgré tout à cultiver leurs terres en cachette, le matin. Nous nous sommes aperçus que les ingénieurs de l'Urbanisme et les autorités ne venaient généralement que l'après-midi ; en effet, à ce moment de la journée les femmes étaient seules aux champs, car les hommes sont obligés d'aller travailler ailleurs pour augmenter les revenus ; comme jardinier au Souissi par exemple".

Les ingénieurs et enquêteurs de l'Urbanisme, outre la violence, utilisent également la manière douce : "Il y en a parmi nous qui ne savent pas lire ; alors ils en profitent pour leur faire signer des papiers où ils reconnaissent abandonner volontairement leur propriété, leur maison, en échange de rien".

Les paysans déclarent qu'ils marcheront tous, le 24 juillet sur Rabat, pour affirmer leur refus d'être expropriés sans aucune indemnisation, alors que leurs terres valent déjà 60 DH le m2 selon les aveux du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Le 24 juillet, alors que les paysans se rassemblent en face du zoo de Témara, des dizaines de militaires et membres de forces auxilliaires commencent à occuper les terrains.

Hommes, femmes et enfants sont encerclés par les militaires qui interdisent tout mouvement vers Rabat (proche de 5 km environ).

Vers la fin de l'après-midi, le rassemblement est chargé par les forces auxiliaires, armées de gourdins ; les paysans sont poursuivis jusqu'à l'intérieur de la mosquée et 3 sont arrêtés.

La population se rassemble alors à l'intérieur d'une "ZRIBA" (sorte d'étable) et commence à parler aux journalistes lorsque les mokhaznis reviennent une deuxième fois et dispersent le rassemblement.

Il faut rappeler que la semaine précédente, des femmes et des enfants ont été dispersés de force, alors qu'ils s'opposaient au caid et à un groupe de techniciens.

Le projet RIAD doit urbaniser 1.400 hectares ; 2.800 familles vivant dans les bidonvilles situés dans la zone à urbaniser, sont elles aussi menacées d'expulsion. Quant à la tribu des OUDAYAS, elle compte environ 500 familles.

LE TRIBU DES OULED HABASS ET OULED AROUSS REVENDIQUENT L'ECOLE POUR LEURS ENFANTS

Les paysans de la Tribu de Ouled Habass et Ouled Arouss (Province de Tanger) boycottent massivement le mercredi 9 juillet 1977 la fête d'inauguration de la nouvelle école primaire construite au Souk "Hadd El Gharbia" (inauguration qui a lieu pour marquer les festivités organisées à l'occasion de "la fête de la jeunesse" qui correspond à l'anniversaire de Hassan II).

Il faut rappeler que la construction de cette école, financée par l'UNESCO, était prévue initialement près des villages des 2 tribus, alors que l'emplacement finalement choisi est éloigné de 12 km, et possède déjà une école de 12 classes.

TEMARA : la lutte de 10.000 paysans contre le projet "ASMENT"

Les paysans des tribus LOULALDA, OULED BOUCHIHA et OULED OKBA s'opposent depuis le début de l'année 1977 au projet d'implantation d'une cimenterie sur leurs terres. Les 3 tribus menacées d'expropriation comptent 10.000 personnes qui exploitent 416 hectares.

Ce projet est financé par 4 hommes d'affaires marocains (dont TAZI Abdehaq, responsable du parti de l'Istaqlal, et Cherkaoui, ancien ministre), 6 sociétés nationales, soutenues par plusieurs banques arabes (Arabie Séoudite, Koweit), nord-américaines, et la société française "les Ciments LARFARGE".

En ce moment même, les techniciens marocains de la future cimenterie accomplissent des stages de formation dans la cimenteries de Montélimar et de Bouc-bel-Air, entre Aix et Marseille.

Le 9 février 1977, le ministre du Commerce, de l'Industrie et des Mines prend l'arrêté d'expropriation des paysans "pour utilité publique".

Regroupés dans une association qu'ils ont créée immédiatement après et qui s'appelle "Union des paysans de la région de Rabat", les paysans portent plainte pour expulsion abusive. L'Union commence une campagne d'information de l'opinion publique par l'entremise des journaux. Les paysans se rendent dans les rédactions de divers journaux et transmettent aux journalistes des dossiers sur leur lutte. Ce travail d'information est accompli de manière systématique : chaque incident avec les promoteurs du projet "ASMENT" est rapporté à la presse. Ainsi lorsque les travaux de construction commencent alors que le tribunal n'a pas encore rendu son verdict (ce qui est illégal), les paysans convoquent immédiatement les journalistes.

L'Union entreprend une étude du projet ASMENT et en communique pobliquement les résultats. Ainsi lorsque les promoteurs donnent des interviews mensongères aux journaux officiels (Le Matin du Sahara, Maroc-Soir, Al Anbaa) ou de l'Istiqlal

(Al Alam), les paysans ripostent dans les jours qui suivent. Dans un communiqué publié le 5 octobre 1977, ils dévoilent les noms des promoteurs marocains et étrangers de l'opération, et font la preuve en s'appuyant sur des études officielles que leurs terres sont parmi les plus riches de la région, alors que la direction d'ASMENT prétend le contraire. Enfin, les paysans attirent l'attention sur les dangers de pollution pour la population de Rabat-Salé.

Le communiqué dévoile aussi les intentions de la société ASMENT de s'accaparer plus de terres qu'il n'en faut pour la cimenterie. Ainsi, alors que la cimenterie ASMAR (en cours de construction dans la région de Marrakech) n'occupera que 35 hectares, ASMENT (à capacité productive égale) veut occuper 288 hectares.

Le communiqué finit par ces termes :

"Le problème posé ici est fondamentalement celui de l'avenir et du destin de 10.000 citoyens, menbres de 3 tribus menacées de famine, d'expulsion et d'appauvrissement par une société privée, appartenant à 10 individus. Nous, les paysans propriétaires de la terre, nous avons pris nos responsabilités :

- envers nos familles, lorsque nous avons décidé de défendre nos terres et nos droits ;
- envers le peuple marocain lorsque nous avons proposé la nationalisation de toute usine et de toute terre, nécessaires pour donner du travail à tout le peuple, au lieu de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Les responsables doivent prendre leurs responsabilités envers 10.000 citoyens".

A l'approche des élections législatives, la direction d'ASMENT publie un communiqué le 1 avril 1977 promettant de rendre la terre à tout paysan qui refuse l'indemnisation. En fait, la politique d'occupation (domaine par domaine, et avec le soutien des autorités) reprend dès la fin des élections.

Le 22 juin 1977, des paysans reçoivent des lettres recommandées de la société ASMENT, distribuées par le Caid (et non par les PTT) les convoquant au siège du super-caïd. Ce dernier les retient toute la fournée soi-disant pour une discussion de conciliation. Les paysans exigent que toute discussion ait lieu avec leur association, et seulement après l'abrogation de l'arrêté d'expulsion du 9 février 1977.

Le soir, les paysans s'aperçoivent que la société ASMENT a mis à profit leur absence pour occuper leurs terres et détruire des étables et des canaux d'irrigation.

Début juillet, les paysans ont adressé une autre pétition au Premier Ministre (Cf. ci-jointe une photocopie des signatures, avec dans la 3ème colonne, le nombre des personnes à charge par signataire).

Au dernière nouvelle, les occupations de terres par la société continuent : le 30 septembre dernier, plusieurs fermes ont été investies, sous la protection de la police, et les bulldozers dévastent toute ferme occupée. "L'union des paysans de la région de Rabat" a envoyé des télégrammes de protestation à plusieurs ministres, rendant la société ASMENT responsable d'éventuels incidents en cas de nouvelles occupations. Le mercredi 28 septembre, des représentants de l'Union ont été reçus par le Ministre de l'Intérieur, qui a promis un nouvel examen de l'affaire.

Rassemblement des paysans de Témara contre le projet RIAD

الإسم والنسب	العنوان	عدد الأفراد	التوقيع
حجرية بنت بوعزة	دوار أولاد بوشيعة	20	
فاطمة بنت العربي بوزو	دوار أولاد بوشيعة	19	
الصغير بن محمد	دوار أولاد بوشيعة	12	
احمد بن بشير ماق	دوار أولاد بوشيعة	30	
مطيوع بنت قدور	دوار أولاد بوشيعة	13	
أفديجة بنت الصغير	دوار أولاد بوشيعة	18	
محمد بن قدور	دوار أولاد بوشيعة	20	
الهاشمي بن محمد	دوار أولاد بوشيعة	26	
سعيدة بنت محيب	دوار أولاد بوشيعة	16	
أمبارك بن علي	دوار أولاد بوشيعة	19	
المومحمد بن احمد	دوار أولاد بوشيعة	25	
المسيت الصراوي	دوار أولاد بوشيعة	20	
أمبارك بن عبد الله	دوار أولاد بوشيعة	15	
المومحمد بن امبارك	دوار أولاد بوشيعة	30	
علال بن عبد القادر	دوار أولاد بوشيعة	30	
محمد الركاي	دوار أولاد بوشيعة	06	
بوعزة بن عبد القادر	دوار أولاد بوشيعة	18	

Photocopie d'une partie de la pétition des paysans contre le le projet ASMENT

AMIZMIZ (Province de Marakech)

AFFRONTEMENT VIOLENT ENTRE LES PAYSANS ET LES FORCES DE REPRESSION

Le 3 septembre dernier, les paysans de la tribu ANKALA (qui compte 10 douars environ) ont organisé un rassemblement pacifique autour du seul point d'eau de la région. Une soixantaine de gendarmes et mokhaznis des forces auxiliaires, sous la direction du super-caid, ont dispersé par la force ce rassemblement. Les paysans se sont défendus alors par des jets de cailloux et de pierres, et les forces de répression ont ouvert le feu : 3 paysans ont été tués et 18 blessés dont 7 femmes. Plusieurs mokhaznis ont été blessés, ainsi que le super-caid en personne.

Les paysans de la tribu ANKALA ont organisé ce rassemblement pour exiger de pouvoir disposer de l'eau de la source tous les jours de la semaine pour irriguer leurs cultures et non seulement 3 jours par semaine.

Vu la sècheresse de cette année, la tribu avait commencé dès le mois de juillet 1977 à utiliser l'eau toute la semaine. Le 30 juillet, 17 paysans sont arrêtés. Après 7 jours de "garde à vue" dans les locaux de la gendarmerie, ils sont présentés le 7 août au tribunal pour "rebéllion et collecte d'argent sans autorisation". Les paysans avaient effectivement collecté de l'argent des dix douars pour payer les frais des diverses démarches qu'ils comptaient faire (procès, délégations,...). Le 23 août, les 17 paysans sont condamnés à 3 mois de prison ferme et 250 DH d'amende. Le cheikh de la tribu, qui soutenait les paysans a été suspendu de ses fonctions. Malgré ce procès, les paysans avaient continué à occuper le point d'eau tous les jours de la semaine jusqu'au 3 septembre, jour de l'intervention de la gendarmerie.

NADOR

Rassemblement des petits commerçants devant le siège de la province

Les petits commerçants du marché municipal de Nador ont tenu le mardi 5 juillet un rassemblement de protestation devant le bureau du président du conseil municipal. Depuis son élection en novembre dernier, ce président retire des autorisations de vente à des petits commerçants et les donne à tous ses amis et tous ceux qui l'ont soutenu lors de la campagne électorale. Par ailleurs, il autorise ses amis à bâtir des baraques en tôle sur le marché, alors que d'autres commerçants demandent depuis cinq ans cette autorisation et ne l'ont toujours pas obtenue. Ils sont obligés, chaque jour de marché, de dresser une tente. Enfin, le président du conseil municipal demande 2500 DH de pot-de-vin pour louer les magasins, construits en dur. Le jour du rassemblement, le président du conseil municipal s'est absenté pour ne pas être obligé de recevoir une délégation, comme l'exigeaient les manifestants.

Rappelons que, les petits commerçants de Nador avaient déjà fermé leurs boutiques le 6 janvier 1977 pour protester contre les fouilles abusives menées par la douane, pour "rechercher les marchandises introduits en Fraude de Mellilia".

DANS LES QUARTIERS POPULAIRES :

LA RESISTANCE CONTRE LES EXPLUSIONS

L'Office des Logements Militaires et l'Office des Domaines (Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme) procèdent depuis le début de l'année 1977 à des tentatives d'expulsions de centaines de familles de leurs logements. Ces expulsions concernent les familles des anciens combattants de l'armée française, de l'Armée de Libération Nationale et des Forces Auxiliaires.

Tous ces retraités vivent depuis les premières années de l'indépendance dans les cités qui relevaient des autorités du protectorat et qui sont progressivement cédées depuis 1954 aux divers ministères marocains. Les loyers sont généralement bas ; ils varient de 60 à 130 DH par mois.

Le 25 juillet dernier, les habitants de "la cité aérienne" de Rabat recevaient l'avis d'expulsion, provenant non d'un tribunal quelconque mais de l'Office des Logements Militaires. Selon cet avis illégal donc (les loyers sont régulièrement payés, et aucun tribunal n'a été saisi), les habitants doivent quitter leurs logements le 15 août. Les familles ont adressé une pétition aux autorités dénonçant l'illégalité de la procédure, et exigeant un logement en cas d'expulsion. Une marche organisée par les femmes est dispersée aux abords du quartier même.

Le mardi 2 août, des détachements de l'armée occupent le quartier, et expulsent 30 familles, en jetant leurs meubles dans la rue.

A Meknès, ce sont 200 familles qui ont reçu le 31 août 1977 un avis signé par le chef de la région militaire de Meknès, leur ordonnant de quitter leurs maisons le jour même. Les habitants organisent une marche vers le siège de la province, réclamant la cessation des tentatives d'intimidation de l'O.L.M. (Ces habitants sont au nombre de 2500 environ.)

Rappelons que le tribunal avait déjà rejeté le 26 janvier 1977 la demande d'expulsion formulée par l'armée.

A ce jour, l'armée n'a pas encore mis ces menaces à exécution.

A Casablanca, l'office des domaines, après avoir expulsé l'an dernier plusieurs familles de quartier "La Jonquière", s'est de nouveau manifesté cette année, menaçant d'autres familles de retraités d'envoyer l'armée pour les expulser.

A Fès, ce sont 700 familles d'anciens combattants du quartier Dhar Mahrez qui ont reçu l'avis d'expulsion. L'office des domaines avait déjà expulsé l'an dernier des familles de retraités de l'Office Nationsal des Chemins de Fer, et 40 familles de retraités des Forces Auxiliaires du même quartier. Dans une pétition, les 700 familles déclarent que leur seul revenu est le montant de la retraite (150 DH par mois) et qu'elles ne quitteront pas de leur plein gré leurs maisons.

Enfin, il paraît que d'autres villes telles Marrakech, Kénitra, connaissent de pareilles tentatives d'expulsion.

OUED ZEM

Grève des porteurs et des charretiers

Les 300 porteurs (possèdant des charrettes à 2 roues, et qu'ils tirent eux-mêmes ou charrettes à 4 roues tirées par des chevaux) ont organisé vers la mi-juillet deux journées de grève pour protester contre la nouvelle imposition décrêtée par le nouveau conseil municipal. Ainsi les porteurs devront payer dorénavant un impôt municipal de 144 DH par an, et les charretiers : 216 DH. Ces travailleurs ayant refusé de payer, un percepteur municipal assiège le 4 juillet dernier, avec l'aide des forces auxiliaires, le lieu de regroupement des porteurs, et emmene toutes les charrettes à la fourrière municipale. Les porteurs ont envoyé alors une délégation à Khouribga voir le gouverneur de la province, qui leur a restitué leurs véhicules, sans toutefois annuler le nouvel impôt.

MARRAKECH

Les artisans du cuir organisent une grève et une marche

Les 3000 artisans du cuir (tanneurs, cordonniers,...) ont organisé une grève de 3 jours à partir du 13 juin dernier. Leurs boutiques sont restées fermées durant les 3 jours, et 600 d'entre eux ont participé le 13 juin à une marche. Cette dernière est partie du quartier TALAA, et à fini par un rassemblement devant le siège de la chambre de commerce en passant par RIAD AROUSS, BAB DOUKALLA. Par leur action, les artisans protestent contre la main-mise de 4 spéculateurs sur la coopérative du cuir de Marrakech.

Créée il y a 5 ans, la coopérative a pour but de faciliter, en principe l'approvisionnement de tous les artisans en matières premières, et la commercialisation de leurs produits. Elle bénéfice de l'aide technique et financière de l'état et son capital actuel est de 500 millions d'anciens francs. En fait, les quatres grands commerçants qui en ont la direction, l'ont utilisée pour s'enrichir, en dirigeant vers Casablanca une bonne partie du cuir, et en vendant le reste à certains de leurs complices, qui imposent les prix qu'ils veulent aux artisans. A cette spéculation sur les prix, s'ajoute une autre concernant la qualité du cuir.

Les mêmes spéculateurs organisent une pénurie factice des autres matières premières, telles que la colle, le fil, le carton, ce qui leur permet d'imposer les prix qu'ils veulent sur la marché.

Le deuxième jour de grève, les artisans ont tenu une séance de travail avec le vice-gouverneur et les responsables de la chambre de commerce. Les artisans ont demandé l'exclusion des 4 spéculateurs et un véritable contrôle de la coopérative par les artisans.

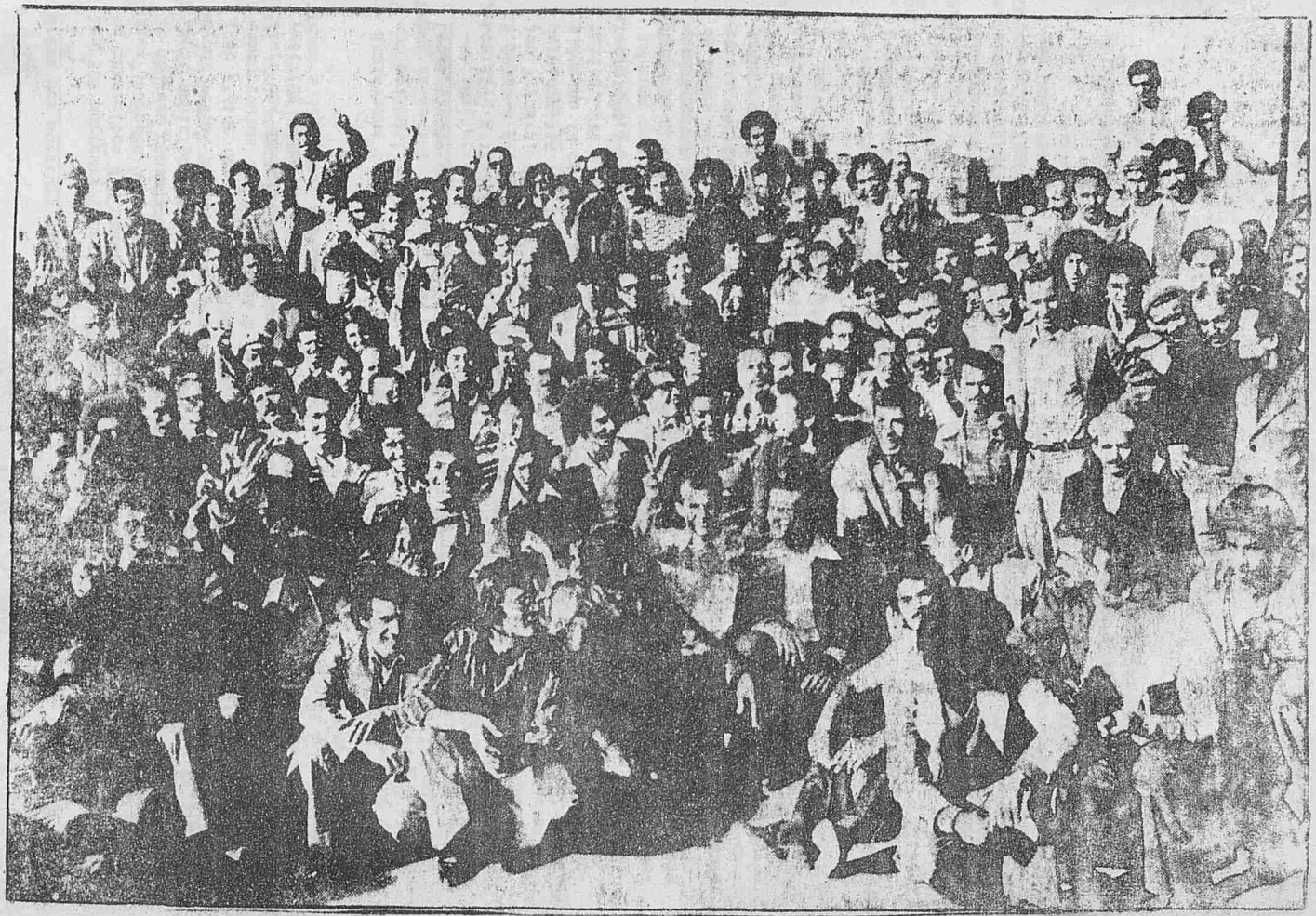

Les travailleurs de l'usine BATA en grève (Sept 77)